

Athéna Performance

Juillet 2017

TITRE DE CRÉANCE NÉGOCIABLE À MOYEN TERME DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le produit émis par Natixis SA (Moody's : A2/Fitch : A/Standard & Poor's : A au 23 mai 2017[1]), est soumis au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur.

Athéna Performance Juillet 2017 **est un titre de créance de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.**

- **Durée d'investissement conseillée : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé**. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.
- **Éligibilité : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes titres**. La présente brochure décrit les caractéristiques d'***Athéna Performance Juillet 2017*** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN :** FR0124402092

Communication à caractère promotionnel
Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance

(1) Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure.
Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

KAPITAL
SOLUTIONS D'INVESTISSEMENT

Athéna Performance
Juillet 2017

EN QUELQUES MOTS

Athéna Performance Juillet 2017 **est un titre de créance de placement d'une durée maximale de 10 ans, qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- La valeur du support s'apprécie selon l'évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« CAC® Large 60 EWER »), indice représentatif du marché actions français. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 0,50 % par mois écoulé (équivalent à un gain de 6 % par année écoulée), si à une Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER («l'Indice») est supérieur ou égal à son Niveau Initial.

- À l'échéance des 10 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
  - ✔ un remboursement du Capital Inital, augmenté de la performance finale de l'Indice à l'échéance, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial;
  - ✔ un remboursement du Capital Initial si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial;
  - ✔ une perte en capital si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial. Par exemple, si l'Indice a baissé de 35 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'indice CAC® Large 60 EWER depuis l'origine, soit un remboursement final à 65 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent le Montant Unitaire du titre de créance ***Athéna Performance Juillet 2017***, soit 150 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 150 000 euros le 31 juillet 2017 jusqu'à la Date d'Échéance (le 16 août 2027) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 31 juillet 2017 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance ***Athéna Performance Juillet 2017*** peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance ***Athéna Performance Juillet 2017*** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.** Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- Du mois 13 au mois 48 (du 31 août 2018 au 2 août 2021), si à une Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère l'intégralité de son Capital Initial majoré d'un gain de 0,5 % par mois écoulé(1) (équivalent à 6 % par année écoulée).
- À l'échéance des 10 ans, si ***Athéna Performance Juillet 2017*** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie du **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial** augmenté de **la performance finale de l'indice, déterminée en pourcentage de son Niveau Initial**, si à la Date d'Obeservation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 10 ans, si ***Athéna Performance Juillet 2017*** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial**, si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- ***Athéna Performance Juillet 2017*** **présente un risque de perte partielle ou totale du capital** en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est inférieur à 70 % de son Niveau Initial). Le rendement d'***Athéna Performance Juillet 2017*** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour des seuils de 70 % et de 100 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 36 mois (en cas de remboursement anticipé), ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 120 mois si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé.
- Du fait du montant de leur Montant Unitaire d'au moins 150 000 euros, ces Instruments Financiers sont conçus pour répondre à des objectifs ou des stratégies d'investissement spécifiques, ou ont été structurés pour satisfaire aux besoins d'une catégorie d'investisseurs limitée : le marché secondaire de ces types d'Instruments Financiers est généralement plus limité et ils souffrent d'une plus grande volatilité que les Instruments Financiers d'emprunt classiques.
- Du mois 13 au mois 48 (du 31 août 2018 au 2 août 2021), l**e gain maximum de l'investisseur est limité à 0,5 % par mois écoulé(1) (équivalent à 6 % par année écoulée)**. Sur cette période, l'investisseur ne profite pas pleinement de l'éventuelle hausse de l'indice CAC® Large 60 EWER (effet de plafonnement du gain). Il n'existe pas de mécanisme de remboursement automatique anticipé après cette période.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement), à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou au risque de mise en résolution de l'Émetteur.
- **L'indice CAC® Large 60 EWER est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.** Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à son Montant Unitaire, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

(1) Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) maximum de 5,77 % (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date d'Observation Initiale, le 31 juillet 2017, on observe le niveau de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial.

↘ REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LA 1RE ANNÉE

Du mois 13 au mois 48 (du 31 août 2018 au 2 août 2021), si à une Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 0,5 % PAR MOIS ÉCOULÉ (SOIT 6 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE)
(SOIT UN TRA(1) MAXIMUM DE 5,77 %(2))

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, ***Athéna Performance Juillet 2017*** s'arrête automatiquement. Sinon, le produit continue.

↘ REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Observation Finale, le 2 août 2027, on observe le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 16 août 2027 :

LE CAPITAL INITIAL
+
LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE(3)

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 16 août 2027 :

LE CAPITAL INITIAL
(SOIT UN TRA(1) DE 0 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 16 août 2027 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

(1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).
(2) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 6,5 % à la 1re Date de Remboursement Automatique Anticipé.
(3) Déterminée en % de son Niveau Initial

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Mensuelle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Mensuelle, l'indice CAC® Large 60 EWER est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et *Athéna Performance Juillet 2017* se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Mensuelle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE LA 10E ANNÉE (SUPÉRIEURE À 30 %)

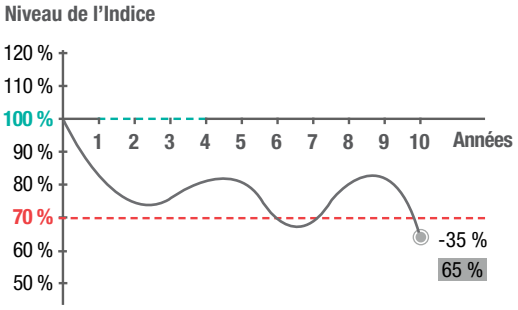

↘ Du 31 août 2018 au 2 août 2021, à chaque Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des mois écoulés.

↘ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 65 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 35 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 65 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice soit une perte de 35 %.

Remboursement final : 65 % du capital investi

TRA brut(1) : -4,20 % (identique à celui de l'Indice)

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSE DE L'INDICE LA 10E ANNÉE (INFÉRIEURE À 30 %)

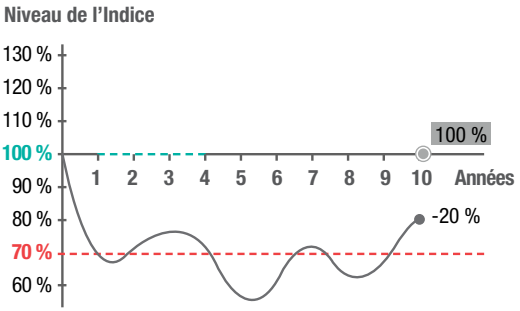

↘ Du 31 août 2018 au 2 août 2021, à chaque Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des mois écoulés.

↘ À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 80 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du capital investi

TRA brut(1) : 0 % (contre -2,20 % pour l'Indice)

SCÉNARIO FAVORABLE 1 : HAUSSE DE L'INDICE LA 10E ANNÉE

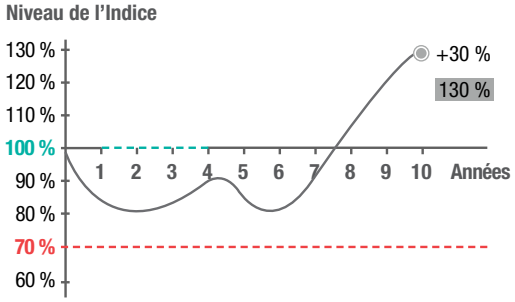

↘ Du 31 août 2018 au 2 août 2021, à chaque Date d'Observation Mensuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des mois écoulés.
À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 130 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit en plus de son Capital Initial la performance finale de l'Indice (+ 30 %).

Remboursement final : 130 % du capital investi

TRA brut(1) : 2,65 % (identique à celui de l'Indice)

SCÉNARIO FAVORABLE 2 : HAUSSE DE L'INDICE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DU GAIN

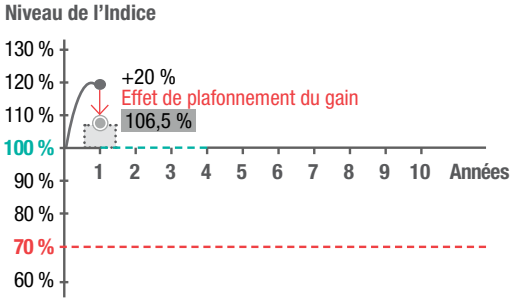

↘ À la 1re Date d'Observation Mensuelle, le 31 août 2018, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son capital initial augmenté d'un gain de 6,5 % au titre des mois écoulés. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 106,5 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 106,5 % du capital investi

TRA brut(1) : 5,77 % (contre 17,62 % pour l'Indice)

Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER — Seuil de perte en capital à l'échéance — Gain

Niveau de remboursement du support — Seuil d'activation du mécanisme de remboursement

Information importante : la valorisation d'*Athéna Performance Juillet 2017* en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'indice CAC® Large 60 EWER et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Mensuelle, si le niveau de l'indice CAC® Large 60 EWER est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 70 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'indice CAC® Large 60 EWER, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.

(1) Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans déformation liée à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance), puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,77 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (BASE 1000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances historiques comparatives entre les indices CAC® Large 60 EWER et CAC® 40

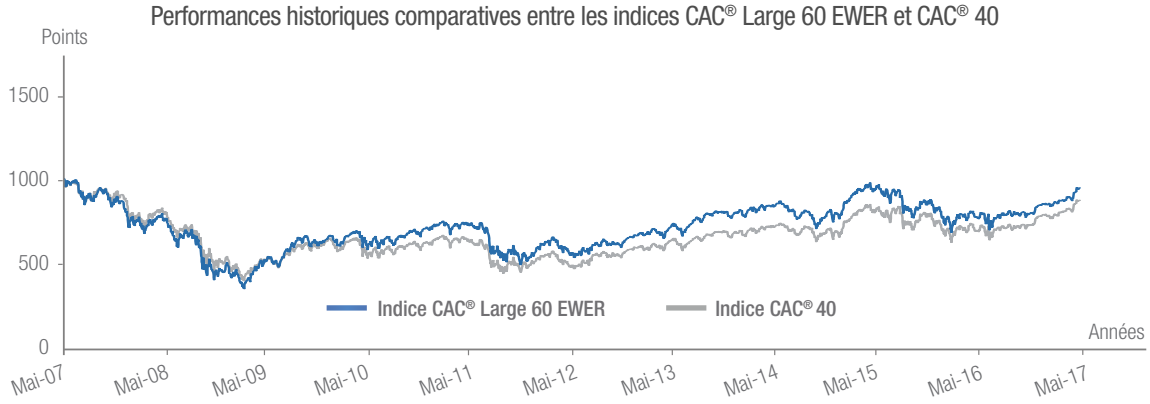

Performances comparatives :	1 an	5 ans	10 ans
Indice CAC® Large 60 EWER	23,08 %	67,47 %	-2,49 %
Indice CAC® 40	25,37 %	77,33 %	-10,17 %

Source : Bloomberg, Natixis (pour la période 2007-2008), au 16 mai 2017

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC 40

- ACCOR
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- ARCELORMITTAL
- ATOS
- AXA
- BNP PARIBAS
- BOUYGUES
- CAP GEMINI
- CARREFOUR
- CIE DE SAINT-GOBAIN
- CREDIT AGRICOLE
- DANONE
- ENGIE
- ESSILOR INTL
- KERING
- L'ORÉAL
- LAFARGEHOLCIM
- LEGRAND
- LVMH
- MICHELIN
- NOKIA
- ORANGE
- PERNOD-RICARD
- PEUGEOT
- PUBLICIS GROUPE
- RENAULT
- SAFRAN
- SANOFI
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SOLVAY
- TECHNIP
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- VALEO
- VEOLIA ENVIRONNEMENT
- VINCI
- VIVENDI

VALEURS PRÉSENTES DANS LE CAC NEXT 20

- ALSTOM
- ARKEMA
- BUREAU VERITAS
- CASINO GUICHARD PERRACHON
- DASSAULT SYSTEMES
- EDF
- EIFFAGE
- GEMALTO NV
- GROUPE EUROTUNNEL
- HERMÈS INTERNATIONAL
- ILIAD
- INGENICO GROUP
- KLEPIERRE
- NATIXIS
- SCOR
- SES
- STMICROELECTRONICS
- SUEZ ENVIRONNEMENT
- THALES
- ZODIAC AÉROSPACE

Source : Bloomberg au 16 mai 2017

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance négociable à moyen terme de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Documentation juridique	Programme d'émission de l'Émetteur de 4 milliards d'euros enregistré auprès de la Banque de France le 2 novembre 2016. Prospectus d'admission visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et passporté à Luxembourg pour les besoins de la cotation des Instruments Financiers sur la Bourse de Luxembourg.
Émetteur	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A au 23 mai 2017). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0124402092
Montant Unitaire	150 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %.
Prix d'Émission	100 %
Date de Détermination initiale	31 juillet 2017
Date d'Émission	31 juillet 2017
Dates d'Observation Mensuelle	31 août 2018, 1er octobre 2018, 31 octobre 2018, 30 novembre 2018, 31 décembre 2018, 31 janvier 2019, 28 février 2019, 1er avril 2019, 30 avril 2019, 31 mai 2019, 1er juillet 2019, 31 juillet 2019, 2 septembre 2019, 30 septembre 2019, 31 octobre 2019, 2 décembre 2019, 31 décembre 2019, 31 janvier 2020, 2 mars 2020, 31 mars 2020, 30 avril 2020, 1er juin 2020, 30 juin 2020, 31 juillet 2020, 31 août 2020, 30 septembre 2020, 2 novembre 2020, 30 novembre 2020, 31 décembre 2020, 1 février 2021, 1er mars 2021, 31 mars 2021, 30 avril 2021, 31 mai 2021, 30 juin 2021, 2 août 2021
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10e jour ouvré après la Date d'Observation Mensuelle
Date d'Observation Finale	2 août 2027
Date d'Échéance	16 août 2027
Niveau Initial	Cours de clôture de l'Indice le 31 juillet 2017
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité et Publication de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture où l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des titres de créance	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1,00 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation, compte titres

AVERTISSEMENT

Le présent document est à caractère promotionnel. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus d'admission de l'émission (le "Prospectus"). **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre des articles L411-2, I-3 du Code monétaire et financier et 211-2 paragraphe 4 du Règlement Général de l'AMF.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Natixis ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les Instruments Financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, Instrument Financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, Instrument Financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers sont émis dans le cadre du programme d'émission de l'Émetteur de 4 milliards d'euros enregistré auprès de la Banque de France le 2 novembre 2016. Le Dossier de Présentation Financière du Programme est disponible sur le site internet de la Banque de France (https://www.banque-france.fr/politique-monetaire.html?valeur_saisi=N?emet=30007&detail=ok). Les conditions et modalités de l'émission sont définies dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers ("AMF") sous le visa n°17-296 en date du 23 juin 2017 disponible sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org), la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et du site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). L'AMF a délivré à la CSSF un certificat d'approbation attestant que le Prospectus a été établi conformément aux dispositions de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la « Directive Prospectus »). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

© Shutterstock – Tous droits réservés –

NATIXIS

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 019 776 380,80 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

